

Département
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Arrondissement de DIGNE

Canton de DIGNE LES BAINS



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MALIJAI
04350

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt et trois et le 04 juillet à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed.

Absents excusés : Mmes ROBERT Carole, MOUREN Sylvie, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre.

Procurations : M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à M. MUNOZ Estéban. Mme ROBERT Carole a donné procuration à M. GONCALVES Gilles. M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Thierry DURAND est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 28 mars 2023 est approuvé.

Mme le Maire demande au conseil s'il accepte de rajouter 2 points non prévus à l'ordre du jour. Accord à l'unanimité.

POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Madame le Maire rend compte des délégations qu'elle a exercées.

1-1 LOCATION

Madame le Maire a exercé sa délégation pour un logement T2 pour un loyer de 259.07 € au 7 avril 2023 et un logement T3 pour un loyer de 390.31 € au 1^{er} avril 2023.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame le Maire a exercé sa délégation pour une concession trentenaire de 100 €.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire a renoncé au droit de préemption pour 11 dossiers:

- Mme DELRUE Anne-Sophie pour la parcelle AC 619, 15 lotissement les Muriers, au profit de M. et Mme PIERI Stéphane.
- Mme GARCIN Annie pour les parcelles AC 850 et AC 22, Le Pesquier, au profit de M. BONICI Jean-Pierre et M. BONICI Antoine.
- M. MEYNIER Jack pour les parcelles AC 23 et AC 24, Le Pesquier, au profit de SCI EANCA.
- SARL FIRSTIMMO pour les parcelles A308, A311, A321, A326, A127, L'olivier, au profit de M. VIAL Nicolas.
- M. et Mme BELTRAMI Michel et Sandrine pour les parcelles AB 499 et AB 501, 4 montée du Pigeonnier, au profit de M. et Mme BERTRAND William et Carole.
- M. et Mme TILLEMANN Yves et Marie-Claude pour les parcelles AB 27 et AB 523, 6 rue du Jardin des Oliviers, au profit de Mme Chantal MANITCH.
- M. VOGL Gérold pour les parcelles B 866, B 867, B 872, 2 place des Gîtes, au profit de M. PEROTTI Enrico et Mme MOLOZAY Cécile.
- M. et Mme BEN ABDALLAH Karel et Brigitte pour les parcelles A 373, A374, A 376, A377, Le Vièrard, au profit de M. et Mme FOURES Thierry et Magnolia.
- M. OSTORERO Jean pour les parcelles AC 33 et AC 34, Le Pesquier, au profit de M. VIRASSAMY Jean et Mme DELRUE Anne- Sophie.
- M. et Mme JOLLIVET Thierry pour la parcelle B 1203, Les Faïsses, au profit de M. AILHAUD Thomas et Mme JANODET Aurore.
- Mme FABRE Angèle pour la parcelle AD 195, 6 rue du Four, au profit de M. GHISLAIN Valentin

Point n°2 : Convention chats errants

Mme le Maire rappelle que lors de la séance du 15 décembre, le conseil a délibéré sur une convention avec 30 Ms d'amis pour la stérilisation de 15 chats. La totalité a été stérilisée. Elle propose donc une nouvelle convention pour 8 chats, soit 360 €.

Voté à l'unanimité.

Point n°3 Tableau des effectifs

Suite aux derniers mouvements de personnel (départs en retraite), il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Mme le Maire propose les mises à jour suivantes :

Suppression de postes :

- Rédacteur principal de 1^{ère} classe TC
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe TC
- Technicien principal de 2^{ème} classe TC
- Agent de maîtrise principal 25/35^{ème}
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe 20/35^{ème}
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe 24/35^{ème}
- 2 Adjointes techniques principaux 2^{ème} classe 28/35^{ème}
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe TC
- Adjoint d'animation 11/35^{ème}

Voté à l'unanimité.

Point n°4 Demandes subvention CAF ALSH

Afin de compléter l'équipement du centre de loisirs, Mme le Maire propose de solliciter 3 subventions :

1. Une subvention d'investissement mobilier
2. Une subvention d'investissement informatique
3. Une subvention de fonctionnement formation.

1. Investissement mobilier

DEPENSES		RECETTES	
Equipement jardin pédagogique : coffre de jardin, tondeuse manuelle, cisaille à gazon, maisonnette	716.67€	CAF	3255.98e
Enceintes sans fil	549.98€	Commune	814€
Toile store	646€		
Tabouret ergonomique	120.33€		
Réaménagement bureau	2037€		
TOTAL	4069.98€	TOTAL	4069.98€

2. Une subvention d'investissement informatique

DEPENSES		RECETTES	
Ordinateur fixe	1432€	CAF	4125.57€
3 tablettes	1406.97€	Commune	1031.40€
Complément logiciel	2318€		
TOTAL	5156.97€	TOTAL	5156.97€

3. Une subvention de fonctionnement formation.

DEPENSES		RECETTES	
Formation complément logiciel	1650€	CAF	1800€
Psychomotricienne	600€	Commune	450€
TOTAL	2250€	TOTAL	2250€

Voté à l'unanimité.

Point n°5 Convention CFPPA Carmejane

L'EPLEFPA de Carmejane propose à la commune une convention de partenariat.

Il s'agit de réaliser un chantier qui permet à l'EPLEFPA de faire réaliser des travaux à ses étudiants. La commune fournit uniquement les matériaux nécessaires.

Ce chantier aurait lieu à l'automne, le contenu reste à déterminer, cela pourrait concerner la taille des buis de château et les abords de la Bléone.

Voté à l'unanimité.

Point n°6 Changement nomenclature comptable

Mme le Maire rappelle la délibération du 28 septembre 2021 qui prévoyait l'apurement du compte budgétaire 1069 en vue du changement de nomenclature comptable.

La commune doit délibérer aujourd'hui sur l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024. Les conseillers ont été destinataire du projet de délibération qui a reçu un avis favorable de Mme Carmona, trésorière de Les Mées.

Mme le maire propose d'adopter la nomenclature abrégée.

Voté à l'unanimité.

Point n°7 Demande de subvention FODAC

Mme le Maire explique que la demande de subvention 2022 a reçu un avis négatif car elle est arrivée après la clôture des demandes.

Elle propose de la renouveler, en ayant un devis réactualisé.

Mme le Maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre du FODAC, pour réaliser une 2ème tranche de réfection de voirie à la montée du Pigeonnier, la 1ère tranche ayant été réalisée cette année.

Le montant des travaux s'élèverait à 43 590.05€ HT.

Elle propose de solliciter une subvention de 25%, soit 10897.51€

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	43590.05€	FODAC	10 897.51€
		Commune	32 692.54 €
TOTAL	43590.05€ HT	TOTAL	43590.05€ HT

Voté à l'unanimité.

Point n°8 Demande de subvention Amendes de police

Mme le Maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre des amendes de police, pour réaliser une aire de stationnement Chemin du Pesquier. Suite aux aménagements de sécurité effectués et à la suppression du stationnement dans cette voie, la création de 9 places de stationnement semble indispensable.

Le montant des travaux s'élèverait à 8 555.16€ HT.

Elle propose de solliciter une subvention de 50%, soit 4 277.58€

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	8 555.16€ HT	Amendes de police	4 277.58€
		Commune	4 277.58€
TOTAL	8 555.16€ HT	TOTAL	8 555.16€ HT

Voté à l'unanimité.

Point n°9 Demande de subvention FNADT Vidéo protection

Point reporté

Point n° 10 Ressources Humaines : Pôle Enfance Jeunesse

Afin d'assurer le fonctionnement du pôle enfance jeunesse pour l'année scolaire 2023/2024, Mme le Maire propose les créations de poste suivantes :

Du 4 septembre au 31 décembre 2023 :

- 1 poste d'adjoint technique pour la cantine, de 10h/semaine

Du 1^{er} septembre au 31 aout 2024

- 2 postes d'adjoint d'animation de 34/35^{ème} pour le centre de loisirs, la cantine, l'entretien des locaux
- 1 poste d'adjoint technique de 31/35^{ème} pour le centre de loisirs, la cantine, l'entretien des locaux
- 1 poste d'adjoint technique de 29/35^{ème} pour le centre de loisirs, la cantine, l'entretien des locaux
- 1 poste d'adjoint technique de 27/35^{ème} pour le centre de loisirs, la cantine, l'entretien des locaux

Voté à l'unanimité.

Point n°11 Désignation de représentants Fourrière animale de Vallongues

Mme le Maire rappelle la délibération du 3 mai 2022 qui sollicitait l'adhésion de la commune au syndicat de Vallongues pour la prise en charge des animaux errants.

Notre demande a été acceptée par le Syndicat.

Il convient donc de désigner 2 représentants auprès du syndicat.

Mme le Maire propose de désigner :

Titulaire : Gilles GONCALVES

Suppléant : Thierry DURAND

Voté à l'unanimité.

Point n°12 Convention CMR

Depuis sa création en 2017, Provence Alpes Agglomération finançait les cours de musique dans les écoles, avec prise en compte dans l'évaluation des charges transférées. Dans le cadre de la mise en conformité des compétences exercées, PAA a décidé le retour aux communes de cette compétence. Ce retour sera également pris en compte dans la CLECT.

Pour la rentrée de septembre 2023, il convient donc de passer une convention avec les Centres Musicaux Ruraux, qui interviennent dans les 2 écoles de Malijai.

Un travail a été fait avec les CMR et les 2 directrices d'école afin de maintenir le niveau d'intervention compatible avec la charge financière actuelle.

Le montant de la participation communale serait de 12392.70€ pour une année scolaire complète.

Mme le Maire propose donc d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Voté à l'unanimité.

Point n°13 Vote des taux d'imposition – complément

La préfecture nous demande un complément sur la délibération du 28 février 2023, pour le taux de la taxe d'habitation.

Mme le Maire rappelle les taux précédents :

Taxe d'habitation : 9,38%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.69%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%

Elle propose de maintenir le taux de la taxe d'habitation à 9,38%

Voté à l'unanimité.

Point n°14 Demande subvention CAF Club Jeunes

Afin de compléter l'équipement du Club Jeunes, Mme le Maire propose de solliciter une subvention d'investissement informatique

DEPENSES		RECETTES	
Equipement	2032.68	CAF	1626.14
		Commune	406.54
TOTAL	2032.68	TOTAL	2032.68

Voté à l'unanimité.

Point n° 15 Motion

Dans notre département, la question des services publics reste un élément essentiel de la cohésion sociale et est aussi un vecteur économique positif.

La Poste prend l'option en 2023 de réduire les horaires d'ouverture des bureaux de poste (- 40 heures sur les bureaux satellites) et de les fermer le lundi excepté les 5 bureaux tête de secteur.

Notre territoire ne peut se comparer à d'autres tant l'hyper ruralité conditionne le mode de vie de nos concitoyens.

Aussi, la Municipalité ou le Conseil Municipal demande une table ronde regroupant Elus, représentants de La Poste et de l'Etat et les syndicats représentatifs dans un délai restreint afin de réfléchir à des alternatives réalistes et qui tiennent compte de nos réalités.

Voté à l'unanimité.

Point n°16 : Versement d'un fonds de concours à PAA pour les travaux d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement du Chemin de Clastres

Concernant les travaux d'aménagement du Chemin de Clastres, la part des travaux du réseau d'eaux pluviales est estimée à un montant de 45 000€. L'agglomération ne peut pas prendre en charge la totalité de ce montant. Afin de ne pas retarder ces travaux pour lesquels nous avons obtenu une DETR, Mme le Maire propose de verser un fonds de concours de 22500€.

Voté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Transfert trésorerie les Mées : la trésorerie fermera ses portes le 31 août 2023. Le nouveau service de gestion comptable référent pour la commune sera celui de Digne les Bains.

- Recrutement DST : il a été procédé au recrutement de M. Laugier Guillaume qui devrait arriver en septembre.

- la subvention au titre de la DETR a été obtenue pour le Chemin de Clastres pour un montant de 40768€.

- Les conventions concernant 3 agents communaux sapeurs-pompiers seront signées en septembre

- inscription programme CUBES ECOLES

Dans le cadre de notre Plan Climat Air Energie, PAA s'est engagée à sensibiliser les enfants à la transition énergétique.

PAA propose de participer au Challenge CUBES Ecoles organisé conjointement par la FNCCR, l'IFPEB et le CEREMA sous le patronage de l'Education Nationale.

Ce challenge d'économie d'énergie s'adresse aux collectivités et aux écoles dans une approche ludique et globale pour :

- Mobiliser et fédérer l'ensemble des parties prenantes sur les bons usages : élèves, corps enseignant, animateurs périscolaires et extra scolaires, agents de maintenance et d'entretien...
- S'éduquer et sensibiliser aux économies d'énergies,
- Profiter d'un accompagnement : ateliers dédiés et supports pédagogiques pour introduire la question de l'énergie dans l'éducation (4 à 5 temps sur l'année)
- Faire des économies d'énergie dans son école et réduire l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie, en moyenne 12% d'économie d'énergie à la clé !
- Faire des élèves de véritables ambassadeurs de la démarche au sein de leurs familles.

Ce dispositif fera l'objet d'une fiche action du PEDT,

Une action qui sera menée avec L'équipe pédagogique de l'école élémentaire, les enfants, le personnel de cantine ...)

Des valises pédagogiques seront mises à disposition de tous les acteurs.

Le cout total de l'action est d'environ 7500 euros avec un reste à charge de 1000 euros pour la commune

Aujourd'hui, 8 écoles du territoire PAA ont postulé.

- Candidature programme ATOUT VILLAGE

Le service de la préfecture et PAA nous ont informé de la mise en place d'un appel à projet « Atout village » qui propose aux communes de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre de leur projet de territoire. C'est un nouveau programme d'appui qui a pour objectif de faciliter l'accès de toutes les communes intéressées à une offre d'ingénierie et d'accompagnement sur mesure ;

Ce dispositif a été construit dans le cadre d'un groupe de travail dédié, en lien avec l'association des maires ruraux, l'association des maires de France et le conseil départemental.

L'information nous été communiquée la deuxième semaine de juin pour une candidature à déposer le 15 juin.

La commune a pu développer certains projets, mais nécessiterait un accompagnement en termes d'animations et d'ingénierie pour conforter certaines actions et en développer d'autres.

Le financement d'un agent de développement local apporterait une plus-value à notre village et permettrait de répondre aux besoins et préoccupations des administrés en renforçant l'équipe actuelle

La candidature porte sur les 4 axes :

- Un village vert en transition écologique
- Un village vivant et animé
- Un beau village qui met en valeur son patrimoine et ses paysages
- Procurer les services essentiels aux habitants

Rénovation énergétique - Programme ACTEE + CHENE : La commune a répondu à un appel projet pour la rénovation énergétique pour 3 bâtiments : Mairie, foyer culturel et le bâtiment d'ECE.

- Etude des Ponts par le CEREMA : la commune s'est également porté candidate pour une étude concernant les ponts.

Aménagement du stade - Suite aux nombreuses dégradations intervenant sur le stade et dans la continuité d'un premier projet étudié en 2022. Ce projet a été chiffré aujourd'hui à hauteur de 9729€. il a été décidé de procéder à un aménagement avec une clôture séparant l'espace en bout de terrain. Le but étant de permettre à tous d'utiliser cette partie du stade en accès libre.

La Séance est levée à 19 H 30

=====

La Présidente de Séance
Mme Sonia FONTAINE
Maire



Le Secrétaire de Séance
M. Thierry DURAND
Adjoint au Maire

